

Produits chimiques : tour d'horizon des nouveaux pictogrammes de danger

SACHEZ
RECONNAÎTRE LES
SYMBOLES ET LISEZ
LES ÉTIQUETTES
POUR ÉVITER LES
ACCIDENTS !

Dans le cadre du règlement européen classification, étiquetage et emballage n° 1272/2008, dit CLP (« Classification, Labelling and Packaging »), les pictogrammes de danger ont été modifiés. Ils se présentent désormais sous la forme d'un losange entouré d'une bordure rouge, en accord avec les objectifs d'harmonisation, de classification et d'étiquetage international pour la protection des personnes exposées aux produits chimiques et pour la protection de l'environnement.

Obligatoire depuis décembre 2010 pour les substances, le nouveau système d'étiquetage le sera au 1^{er} juin 2015 pour les mélanges. Une dérogation de deux ans étant prévue pour les mélanges déjà sur le marché avant le 1^{er} juin 2015, les deux systèmes (ancien et nouveau) vont donc encore cohabiter jusqu'en mai 2017.

Le règlement CLP change la forme et le fond

Au-delà des pictogrammes, des éléments indispensables à la compréhension de la nature du danger et des précautions à prendre changent :

- les dangers sont répartis en 28 classes se rapportant à des dangers physiques, des dangers pour la santé ou pour l'environnement ; au sein d'une classe, des catégories permettent de graduer le degré de danger ; les dangers sont ainsi plus détaillés (exemple : **liquide inflammable catégorie 1** au lieu de **extrêmement inflammable** auparavant) ;
- des mentions d'avertissement apparaissent : **danger** ou **attention** en fonction de la sévérité du danger.

Ces évolutions impliquent la modification des critères d'appartenance de produits chimiques à une classe de danger et influent donc sur le contenu de l'étiquette.



Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

www.developpement-durable.gouv.fr

Entretenez vos réseaux professionnels

Fédérations professionnelles, chaîne de valeur, chambres de commerce et d'industrie, réseau Enterprise Europe Network, chambres des métiers et de l'artisanat ...

Consultez régulièrement

- Agence européenne des produits chimiques (ECHA)**
→ www.echa.europa.eu
Texte du règlement CLP
www.echa.europa.eu/fr/regulations/clp/legislation
Guide sur l'étiquetage et l'emballage conformément au règlement CLP
http://echa.europa.eu/documents/10162/13562/clp_labelling_fr.pdf
- Service national d'aide et d'assistance (Helpdesk)**
→ <http://www.ineris.fr/ghs-info>
→ 0820 201 816 (0,09€ TTC/min)
- Ministère du Développement durable**
→ www.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Politiques publiques / de A à Z > Santé et environnement
> Produits chimiques > Produits chimiques : classification, étiquetage et emballage

Institut national de recherche et de sécurité

Pour sensibiliser les professionnels et les aider à mettre en œuvre le changement réglementaire, l'INRS propose une série d'outils pratiques et complémentaires.

→ <http://www.inrs.fr/focus/nouveletiquetage.html>

Les publications

Retrouvez toutes les publications du ministère sur : www.developpement-durable.gouv.fr



Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer
Direction générale
de la prévention des risques
92 055 La Défense cedex
Tél. 01 40 81 21 22



DICOM-DGPR/DEP/13108-2 - Avril 2017
Conception et réalisation :
MEEM-MLHD/SG/DICOM/DIE
avec la collaboration de l'INERIS
Impression : MEEM-MLHD/SG/SPSSI/ATL
Imprimé sur du papier certifié ecolabel européen

Les étiquettes, éléments essentiels d'information



Les pictogrammes peuvent avoir plusieurs significations. Il est donc important de lire toutes les informations précisées sur l'étiquette avant l'utilisation d'un produit (substance ou mélange) chimique. Elle comporte :

- un ou des pictogrammes ;
- une mention d'avertissement : **danger** pour les catégories de dangers les plus graves ou **attention** pour les catégories les moins graves ;
- une ou des mentions de danger expliquant la nature des dangers ;
- des conseils de prudence indiquant les mesures de protection à prendre.

Exemple d'étiquette :

ACÉTONE

CE 200-662-2 CAS 67-64-1 index 606-001-00-8

DANGER

Liquide et vapeurs très inflammables
Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer somnolence ou vertiges
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Tenir hors de portée des enfants
Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes
Ne pas fumer
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées - continuer à rincer
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

ENTREPRISE XXXXXXXXX - xx, rue XXXX XXXXX - 75XXX Paris - Tél. 00 00 00 00 00

www.developpement-durable.gouv.fr

LES NOUVEAUX PICTOGRAMMES DE DANGER ET LEUR SIGNIFICATION

Avertissement

- Manipuler le produit conformément aux préconisations de l'étiquette et de la fiche de données de sécurité
- Appliquer les règles de sécurité au poste de travail

PICTOGRAMMES	DANGERS SIGNIFIÉS	EXEMPLES DE MESURES DE PRUDENCE
LES DANGERS PHYSIQUES		
	<p>EXPLOSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le produit peut exploser au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc ou de frottements 	<ul style="list-style-type: none"> • Manipuler et conserver à l'écart des sources de chaleur et autres causes d'étincelles
	<p>GAZ SOUS PRESSION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le produit peut exploser sous l'effet de la chaleur (gaz comprimés, gaz liquéfiés et gaz dissous) • Il peut causer des brûlures ou blessures liées au froid (gaz liquéfiés réfrigérés) 	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger du rayonnement solaire • Éviter le contact avec la peau pour les liquides réfrigérés
	<p>INFLAMMABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le produit peut s'enflammer au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, de frottements, au contact de l'air ou au contact de l'eau en dégageant des gaz inflammables 	<ul style="list-style-type: none"> • Manipuler et conserver à l'écart des sources de chaleur et autres causes d'étincelles
	<p>COMBURANT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le produit peut provoquer ou aggraver un incendie • Il peut provoquer une explosion en présence de produits inflammables 	<ul style="list-style-type: none"> • Manipuler et conserver à l'écart de la chaleur, des vêtements et autres matières combustibles
	<p>CORROSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le produit ronge • Il peut attaquer (ronger) ou détruire les métaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver dans un récipient résistant à la corrosion
LES DANGERS POUR LA SANTÉ		
	<p>DANGEREUX POUR LA SANTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le produit peut empoisonner à forte dose • Il peut irriter la peau, les yeux, les voies respiratoires • Il peut provoquer des allergies cutanées • Il peut provoquer somnolence ou vertige 	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter tout contact avec le produit
	<p>TOXIQUE OU MORTEL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le produit peut tuer rapidement • Il empoisonne rapidement même à faible dose 	<ul style="list-style-type: none"> • Porter un équipement de protection • Éviter tout contact (oral, cutané, par inhalation) avec le produit et laver soigneusement les zones exposées après usage
	<p>CORROSIF</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le produit peut provoquer des brûlures de la peau et des lésions aux yeux en cas de contact ou de projection 	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter tout contact avec les yeux et la peau, ne pas inhaler
	<p>TRÈS DANGEREUX POUR LA SANTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le produit peut provoquer le cancer • Il peut modifier l'ADN • Il peut nuire à la fertilité ou au fœtus • Il peut altérer le fonctionnement de certains organes • Il peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires • Il peut provoquer des difficultés respiratoires ou des allergies respiratoires (ex. : asthme) 	<ul style="list-style-type: none"> • Porter un équipement de protection • Se procurer les instructions avant utilisation • Éviter tout contact avec le produit et laver soigneusement les zones exposées après usage
LES DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT		
	<p>DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le produit pollue • Il provoque des effets néfastes (à court et/ou à long terme) sur les organismes du milieu aquatique 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas rejeter dans l'environnement
	<p>DANGEREUX POUR LA COUCHE D'OZONE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le produit détruit la couche d'ozone 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas rejeter dans l'environnement